

AMÉLIORER LES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

*Dans la lutte contre la ségrégation sociale
et ses conséquences, l'éducation tient un rôle essentiel.*

QUAND LA CITOYENNETÉ ÉDUQUE L'ÉCOLE...

La citoyenneté, c'est un statut juridique – la citoyenneté française – et des rôles sociaux, comme le fait de participer aux élections, mais c'est aussi la revendication d'un certain nombre de valeurs. Être citoyen, c'est s'intéresser aux affaires du monde, y prendre sa part, réfléchir, décider et agir avec les autres dans la recherche d'un monde plus juste et plus vivable pour tous.

Il semble que c'est quand les adultes sont dans cette posture dans l'école, que celle-ci peut elle-même être citoyenne et former les jeunes à la citoyenneté. Une école qui prend son parti, implicitement, de l'exclusion d'un grand nombre de ses élèves, une école qui entretient la compétition ne peut pas être qualifiée de citoyenne. Elle génère de la violence par son fonctionnement même et on ne peut pas espérer résoudre le problème par une « formation à la citoyenneté » qui ne serait qu'un recueil de règles à appliquer pour devenir « civil », voire « civilisé » et sortir de la barbarie !

Une école qui permet aux enfants de développer leur potentiel de citoyenneté est donc d'abord une école où les adultes mettent en œuvre, dans le quotidien de la classe et de l'école, des valeurs citoyennes : dans une telle école, chacun est respecté à égalité de dignité, quels que soient ses résultats scolaires ; aucun élève ne peut se sentir méprisé parce qu'il est issu d'un milieu social déjà désqualifié.

Dans une telle école, les conflits entre enfants, entre enfants et adultes, inévitables, concernent les adultes par le mode de règlement qu'ils mettent en place. Il est donc décisif que les adultes créent des espaces et des temps de médiation pour gérer les conflits. Faut de quoi, tout ce que les adultes essaieront d'instaurer pour contenir les incivilités et la violence relèvera plus du dressage que de l'éducation et perdra évidemment en efficacité.

En revenant sur l'expérience de l'Auto-École, aujourd'hui terminée (1), nous pouvons retenir quelques leçons. Cette école, construite par des adultes qui cherchaient à lutter contre l'exclusion de jeunes qu'ils voyaient inexorablement rejetés de l'école, s'est posée d'entrée de jeu comme une réponse à construire avec les jeunes face à l'injustice criante qui leur était faite dans

(1) L'Auto-École a été créée en 1992 par Marie-Danielle Pierrelée, alors proviseure du Lycée Professionnel Bartholdi à Saint-Denis (93). Ndlr.

l'école. Il est notable qu'il n'y a jamais eu de violence délibérée des élèves contre l'école ni contre les enseignants dans ce contexte, alors que les jeunes qui y étaient accueillis traînaient parfois une réputation sulfureuse. Si une vitre volait parfois en éclats dans un accès de colère, le jeune à l'origine de l'esclandre pouvait assumer son acte une fois la colère tombée et réparer les dégâts de façon souvent très pratique. Il n'était ni disqualifié, ni traité de délinquant, ni soumis à un cours de morale citoyenne. Un adulte parlait néanmoins toujours avec lui sur la façon dont il pouvait apprendre à gérer ses accès de colère, ce qui était hautement souhaitable pour son intégration dans le monde, que ce fût dans un lycée du secteur ou dans une entreprise qui l'accueillerait comme apprenti. Par ailleurs, la règle de l'école s'imposait à lui comme à n'importe quel autre : toute dégradation, volontaire ou non, entraînait réparation.

Chaque semaine, les élèves et les adultes se réunissaient pour le « grand conseil ». Chacun pouvait y inscrire un point à l'ordre du jour. Le conseil avait souvent à traiter de conflits entre élèves, d'insultes, de vols. Dans la plupart des cas, le rituel du conseil, la parole donnée à chacun des protagonistes, les explications sur l'origine du différend étaient l'occasion pour chacun des élèves, impliqués ou non dans l'affaire, de prendre du recul, de mieux comprendre ce qui avait conduit au problème. Une réparation était parfois proposée par l'auteur lui-même, parfois par un autre membre du groupe. Elle devait être acceptée par la victime. La régulation par le groupe et par les adultes empêchait l'esclandre, les vengeances à répétition (2).

À l'Auto-École, on accordait également beaucoup d'importance à l'ouverture au monde. Pour cela, l'école organisait très régulièrement des rencontres avec des personnes extérieures, qui venaient partager avec les élèves les problèmes qui se posaient à eux dans le cadre de leur travail, de leur quartier, qui affirmaient les valeurs qu'ils avaient envie de défendre, qui expliquaient leurs choix. On pouvait inviter aussi bien le sous-préfet à la Ville que le concierge d'un immeuble voisin. C'était à chaque fois l'occasion de réfléchir sur la marche du monde, sur la responsabilité de chacun, sur l'importance de lois pour réguler des intérêts contradictoires.... Ce qui n'empêchait pas le prof de français d'exploiter par ailleurs la richesse de la situation de communication, la précision indispensable dans le compte-rendu écrit.

L'Auto-École était donc, tout à la fois, un endroit où chacun progressait dans sa maîtrise des apprentissages et un lieu où, collectivement, adultes et jeunes s'entraînaient à chercher des réponses aux problèmes quotidiens du vivre ensemble. Par des procédures démocratiques (conseil, délibérations, votes) chacun était amené à faire entendre son point de vue, mais aussi à se plier aux décisions collectives qui émergeaient. Ces décisions n'étaient pas intangibles. Elles pouvaient être critiquées, modifiées

(2) Les vols ont diminué de manière notable lorsque K... , soupçonné d'être à l'origine de la plupart des vols dans l'école, a été nommé responsable de la sécurité. Tous les objets de valeur étaient entreposés le matin dans une salle dont lui seul avait la clé. On ne pouvait entrer dans cette salle sans qu'il surveille ce qui s'y passe ! Il aurait été personnellement responsable de toute disparition. Ce n'est pas par la disqualification ni les punitions, mais au contraire par la responsabilisation de K... que les vols ont pratiquement disparu de l'école... et que le dispositif a pu être abandonné !



dans le cadre du « grand conseil », mais elles étaient en vigueur tant qu'on n'avait pas trouvé une meilleure solution aux problèmes rencontrés. Les adultes étaient les garants de leur application. Par changement d'échelle, mais dans le même esprit, on pouvait aborder les problèmes de la ville, du pays, du monde et analyser les mécanismes de régulation en vigueur.

Ces apprentissages conjugués ont souvent permis à nos élèves de devenir délégués de l'établissement qu'ils intégraient à la sortie de l'Auto-École. Ils savaient que, devant l'injustice, il y a d'autres stratégies que la résignation ou l'agression. Ils se comportaient en force de proposition. Ni moutons ni rebelles, ils devenaient pleinement des citoyens. Mais rien n'est simple. Sur le terrain, ces dernières années, il semble bien pourtant que les jeunes aient eu de plus en plus de mal à entrer dans cette démarche. Ils nous ont traités de naïfs : pour eux, seuls le fric et la force pouvaient leur donner de la crédibilité.

Mais nous ne devons pas abandonner pour autant la posture d'adultes citoyens : c'est elle qui peut d'abord permettre aux jeunes de développer leur potentiel de citoyenneté.

Élisabeth Bourgain et Marie-Danielle Pierrelée *

* Responsables
de l'Auto-École
à Saint-Denis
mdpierre@
club-internet.fr

LA VEILLE ÉDUCATIVE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Depuis trois ans, Grenoble Alpes Métropole s'est engagée dans une démarche de veille éducative (1). Cette démarche expérimentale s'est construite, autour d'une attention partagée, vers les jeunes en démobilitation scolaire ou sociale. Elle met en tension plusieurs logiques d'intervention et questionne les pratiques partenariales et éducatives des acteurs. Sur onze communes de l'agglomération, des cellules de veille éducative (VE) ont été mises en place, en s'appuyant sur les réseaux existants (2).

Suite à un travail de réflexion pour mieux comprendre la complexité des processus de rupture scolaire, les communes ont mis l'accent sur la lutte contre le décrochage et la démobilitation des enfants. Et lorsque l'on tire le fil de la démobilitation scolaire, il est difficile de ne pas être renvoyé à des problématiques sociales. Les situations de rupture scolaire appellent, en effet, divers domaines d'intervention : scolarité, mais aussi activités extra-scolaires, soutien à la parentalité, lien aux personnes ressources et aux institutions de l'environnement.

Les coordonnateurs de la VE n'ont pas à travailler à la place des autres professionnels, mais ils provoquent un échange entre acteurs, qui ont des points de vue différents sur l'enfant, afin de

(1) La démarche implique trois niveaux : une cellule communautaire sur la métropole, composée des référents des communes, qui entretient un espace d'échanges, de réflexion et de formation ; des cellules communales de professionnels intervenants ; des cellules intercommunales correspondant au regroupement de deux à trois communes. Voir « La veille éducative.

Quels enjeux ? Quels pratiques professionnelles ? » Actes de la journée du 3 décembre 2003, Communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole, mai 2004.

(2) Réseaux d'Éducation Prioritaire, Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté, réseau « Réussir à l'école », Contrats Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).



mieux le percevoir dans sa globalité (3). Ils n'ont pas vocation à traiter directement des cas de jeunes en difficulté, mais à animer et mobiliser un réseau susceptible d'apporter les réponses appropriées. En fonction de la problématique soulevée et de l'âge de l'enfant, les cellules de veille réunissent les acteurs pertinents (4). Dans une réunion de la cellule, on trouvera donc aussi bien un enseignant, un éducateur sportif, une éducatrice spécialisée, une psychologue, un animateur, qu'un médecin de PMI.

D'une commune à l'autre, le rôle de la veille peut osciller entre une intervention collective pour les enfants et un accompagnement individuel pour des adolescents. Certaines cellules travaillent surtout en prévention précoce, avec les écoles élémentaires ; d'autres, proches des collèges, cherchent à résoudre des cas de décrochage scolaire ou de démobilité, générés parfois par l'institution scolaire elle-même (5). La VE se situe ainsi entre animation de réseau et aide à l'accompagnement des jeunes et des familles. Les familles en difficulté sont souvent isolées et démunies ; elles disposent de peu de réseaux sociaux et ont pu se brouiller avec un enseignant ou un chef d'établissement. Reconstruire le dialogue peut faire l'objet d'un accompagnement qui va au-delà de la simple orientation, en faisant en sorte que les familles s'approprient une proposition d'intervention.

Favoriser les partenariats

La constitution d'une cellule de veille a pu s'avérer parfois laborieuse et éveiller de la méfiance, mais, généralement, elle a suscité un accueil favorable au fur et à mesure que la question du décrochage scolaire prenait place dans le champ éducatif communal (6). Dès lors, les partenariats mobilisés deviennent multiples en fonction des critères d'interpellation formalisés dans les communes (7).

D'une commune à l'autre, le travail avec l'Éducation nationale est différent, l'implication des collèges, ici, ou des écoles élémentaires, là, pouvant être prépondérante. La complémentarité de la VE et de l'Éducation nationale (EN) progresse, et si ce lien est reconnu comme fondamental par les communes, celles-ci évitent de rentrer dans des problématiques propres aux établissements scolaires, notamment pour des jeunes que l'institution scolaire ne veut, ou ne peut, plus gérer. La VE a permis l'inscription de nouveaux acteurs dans les réseaux de partenaires existant déjà, notamment les opérateurs socio-éducatifs intervenant sur le loisir extra-scolaire. Elle a aussi favorisé une meilleure connaissance des modes d'intervention de chacun. Ces rencontres ont fait émerger la difficulté des professionnels à se situer en complémentarité avec d'autres acteurs éducatifs. L'appui sur des coordonnateurs issus de la prévention spécialisée a pu donner lieu à des confrontations et à des échanges de pratiques très féconds,

(3) Mais aussi de se rendre compte que l'enfant peut être très différent selon ses espaces de vie.

(4) Elle permettra, par exemple, de désigner l'acteur le plus à même d'accompagner la famille, en accord avec les parents.

(5) Exclusion de l'élève, absence d'indications d'établissement pour des élèves perturbateurs de quinze ans et demi.

(6) En s'autonomisant progressivement des CLSPD, où existaient déjà des cellules de veille, et du champ de la prévention de la délinquance.

(7) Inspection académique, directeurs d'établissements primaires et secondaires, membre du RASED, PMI, PJJ, aide sociale à l'enfance, DSU, éducation spécialisée, services de la ville, associations locales représentent les partenaires les plus courants, parmi lesquels l'Éducation nationale occupe une place à part.



concernant notamment la place des parents, complètement intégrés comme acteurs dans la démarche de certaines cellules.

Vers un dispositif de réussite éducative

La création du dispositif de réussite éducative va permettre d'assurer les financements nécessaires à la poursuite de la veille éducative et d'aller de plus en plus vers des actions individualisées (8). Ainsi, sur l'agglomération grenobloise, l'expérience acquise dans la démarche de VE permet de construire des orientations pour le dispositif, mais aussi d'en percevoir les limites. L'échange d'informations au sein des équipes pluridisciplinaires (ou des réseaux de professionnels) ne va pas de soi. Il est nécessaire, par exemple, de réfléchir sur ce qu'est le secret professionnel et ce qu'il n'est pas. Afin d'organiser un échange d'informations respectueux des droits et libertés individuels, il est indispensable de poser les critères présidant à cet échange (9).

Depuis début 2006, un programme de réussite éducative se met en place dans les onze communes concernées par ce dispositif. Chaque programme est décliné ensuite en projets d'action avec des orientations prioritaires, en fonction des besoins spécifiques des enfants, des ressources locales et de la politique éducative menée par chaque Ville (10).

Quant à l'évaluation du dispositif, il pose de nombreuses questions. En effet, le Ministère de la cohésion sociale a prévu l'obligation de remplir annuellement une liste d'indicateurs. L'intention est louable, mais ces indicateurs ne correspondent pas à la réalité du travail local. On peut donc regretter un manque de concertation avec les collectivités locales pour construire cette évaluation. Celle-ci risque fort de se réduire à un exercice d'écriture obligatoire, sans être un vecteur porteur de sens pour ajuster les actions.

Ce passage de la démarche de VE au dispositif de réussite éducative constitue une pérennisation satisfaisante de cette expérience par le droit commun, mais il appelle à une vigilance : l'individualisation du suivi des jeunes et la détection précoce des troubles pourraient faire glisser ce dispositif vers la stigmatisation d'individus comme potentiellement délinquants ; le repositionnement par rapport à l'Éducation nationale des cellules communales pourrait les amener à pallier de plus en plus aux difficultés liées à la vie scolaire plutôt qu'à faciliter la relation aux parents et aux acteurs éducatifs (11).

Rémy Le Floch * et Corinne Masson **

(8) Les financements seront accordés sur 5 ans, de 2005 à 2009, alors qu'ils étaient accordés pour 3 ans et de façon dégressive dans la VE.

(9) Voir « Secret professionnel, échanges d'information et déontologie », matinée du 8 mars 2006, animée par M. Marcus, Magistrat, délégué général du Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

(10) Les orientations prioritaires sont en cours d'élaboration ainsi que la convention constitutive d'un GIP réussite éducative qui paraît la structure la plus pertinente pour gérer administrativement le dispositif.

(11) L'intervention communale viendrait alors compenser le dénuement en cours des établissements scolaires.

* *Economie & Humanisme*
remy.lefloch@
economie-
humanisme.org

** *Chargée de mission Éducation formation, Politique de la Ville, Grenoble Alpes Métropole*
corinne.masson@
la-metro.org